



Interconnexion France-Espagne par le Golfe de Gascogne

Réunion publique du mercredi 05 décembre 2018

SAINT-LAURENT-D'ARCE

Compte-rendu

I. INFORMATIONS GENERALES

- Participation : 30 personnes
- Durée : 2h (19h – 21h)
- Objectifs :
 - o Replacer le projet dans son contexte
 - o Faire un point d'avancement de l'étude d'impact et des études techniques
 - o Faire un point sur le conventionnement et principes d'indemnisation
 - o Répondre aux questions et échanger avec les participants
- Intervenants en tribune :
 - o Pour RTE : Etienne Serres
 - o Pour RTE : Yann Delanne
 - o Pour RTE : Marc Chambily
 - o Pour C3E : Dominique Michelland

 - o Pour la CNDP : Walter Acchiardi, garant de la concertation

Le support de présentation de la réunion publique a été annexé à ce compte rendu afin de partager de la manière la plus exhaustive possible ce temps d'échanges avec le public.

II. LES INTERVENTIONS DE LA SOIREE

PROPOS INTRODUCTIFS

Diane Beaucard, animatrice de la soirée, présente les intervenants en tribune et les grands objectifs de la soirée puis donne la parole à Walter Acchiardi, nommé garant du continuum de la concertation par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Pour rappel, M. Acchiardi était déjà le garant nommé par la CNDP pour la phase de concertation préalable d'octobre 2017 à janvier 2018. Un bilan de la concertation préalable a été publié. M. Acchiardi rappelle que le public peut à tout moment consulter ce document sur le site internet de la CNDP et du projet.

Walter Acchiardi, rappelle qu'en tant que garant il participe à l'ensemble des moments forts du projet. Il indique que son rôle n'est pas lié au contenu du projet mais à l'écoute du public par sa participation à l'ensemble des réunions publiques, des ateliers. Il établira à l'issue de cette année 2018 un bilan annuel du continuum de la concertation. Il rappelle qu'à l'automne 2019, à la fin de la concertation, il établira un dernier bilan qui sera directement intégré au dossier d'enquête publique.

1) RAPPEL DU PROJET ET POINT D'AVANCEMENT

Etienne Serres, responsable du projet d'interconnexion France-Espagne par le golfe de Gascogne pour RTE, rappelle le contexte du projet, ses enjeux et ses grandes caractéristiques.

Etienne Serres revient sur le calendrier du projet et ses grandes étapes à venir :

- Automne 2018 : Actuellement le projet est en phase d'étude d'impact pour proposer un tracé à l'intérieur du Fuseau de Moindre Impact (FMI),
- Printemps 2019 : L'étude d'impact sera déposée en juin 2019 en tant qu'élément constitutif de la demande d'utilité publique (DUP) et de concession d'utilisation du domaine public maritime (CUDPM),
- Automne 2019 : Enquête publique. RTE espère une signature de la DUP et du CUDPM à l'été 2020,
- Fin 2020 : dernières autorisations (en particulier le permis de construire pour la station de conversion),
- 2021 – 2024 : Phase d'approvisionnement et de travaux avec une mise en service en 2025.

Il présente également le tracé du Fuseau de Moindre Impact (FMI) proposé à l'issue de la concertation préalable et validé le 30 mai 2018 par le Ministre de la Transition écologique et solidaire.

Etienne Serres revient ensuite sur le dispositif d'information et de participation dans le cadre du continuum de la concertation :

- Le Journal du Projet, édité régulièrement pour rendre compte de l'avancée du projet (dernière parution en décembre 2018),
- Mise en place d'un dispositif pédagogique à destination du jeune public et en partenariat avec Cap Sciences,
- Mise à jour du site internet qui reste le support de diffusion de l'information sur le projet en ligne,
- Des nouveaux cycles de réunions publiques (tous les 6 mois),
- Des groupes de travail autant que nécessaire.

La présentation figure en annexe.

2) POINT SUR L'AVANCEMENT DE L'ETUDE D'IMPACT

Dominique Michelland, du bureau d'études C3E a présenté les grandes caractéristiques d'une étude d'impact : sa définition, la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) dans laquelle doit s'inscrire le projet.

Dominique Michelland a ensuite présenté un point d'avancement sur les études en cours dans le cadre de l'étude d'impact :

- Inventaire et diagnostic des cours d'eau,
- Inventaire des zones humides,
- Cartographie thématique des habitats naturels et de l'occupation des sols,
- Inventaires écologiques : nombreuses espèces protégées.

Toutes ces études participent à la définition du tracé dans une logique d'évitement des enjeux et de réduction des impacts.

Il rappelle enfin que la rédaction de l'étude d'impact qui répond aux exigences réglementaires fera l'objet d'un Avis de l'Autorité environnementale qui sera joint au dossier d'Enquête publique.

La présentation figure en annexe.

3) POINT SUR L'AVANCEMENT DES ETUDES TECHNIQUES

Yann Delanne présente les premiers résultats des études conduites depuis le dernier cycle de réunion publique en juin dernier :

- Les levés topographiques et recensement de réseaux tiers,
- Les premiers résultats des études géotechniques,
- Les études géo-radar et sondages en particulier pour l'identification de zones de carrières,
- Enfin, les travaux conduits conjointement avec la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) pour l'implantation sur les pistes DFCI.

Pour finir, Yann Delanne introduit les études à venir à savoir : la réalisation de sondages profonds pour les passages particuliers (zones de carrières etc.) et des études hydrogéologiques pour étudier les interactions vignes/ouvrage.

La présentation figure en annexe.

4) DU FUSEAU DE MOINDRE IMPACT AU TRACÉ DES LIAISONS SOUTERRAINES

Etienne Serres commence par rappeler les principales caractéristiques de la liaison terrestre du projet (le câble, les chambres de jonction, la servitude etc.).

Etienne Serres rappelle la démarche conduite pour parvenir au tracé de détails :

- RTE s'appuie d'abord sur les principes issus de la concertation : éviter les impacts sur la forêt, sur les vignes, éviter les routes à forte fréquentation, s'appuyer sur les infrastructures existantes etc.
- A ces grands principes sont intégrés les études environnementales issues de la phase d'étude d'impact (inventaires, cartographies thématiques, ...) ainsi que les études techniques (relevés topo, études des sols, ...),
- A ces trois entrées de données est appliquée la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) : Eviter au maximum les impacts sur le tracé, les réduire et les compenser le cas échéant.

C'est ensuite au tour de Marc Chambily de présenter le tracé envisagé à ce jour à partir de la projection de l'outil de visualisation ArcGIS Web. Il propose aux participants de traiter en particulier la partie du fuseau de Cubnezais à Ambès.

Il subsiste des secteurs où le tracé définitif n'a pas été défini. Les études en cours vont permettre d'affiner ce tracé, c'est le cas du secteur entre le lac et la limite communale entre Saint-Laurent-d'Arce et Prignac-et-Marcamps.

La présentation figure en annexe.

5) LE CONVENTIONNEMENT ET LES PRINCIPES D'INDEMNISATION

Marc Chambily présente un point sur le conventionnement et les principes d'indemnisation :

- Les régimes d'occupation (domaine public, domaine public concédé, domaine privé)

- La convention amiable dans le cadre d'un régime d'occupation du domaine privé (contenu de la convention)
- Les deux types d'indemnisation (au titre de dommages permanents, au titre de dommages instantanés)

La présentation figure en annexe.

III. LES TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Echanges avec la salle - Partie 1 – Pas de question pour cette partie

Echanges avec la salle - Partie 2 – Avancée de l'étude d'impact

Question : Est-ce que l'on saura ce que vous allez faire chez nous ? Parce que ce que vous allez faire chez le voisin ça m'inquiète un peu mais je préfère savoir ce que vous allez faire chez moi.

Réponse RTE : Les gens qui seront concernés par le tracé qui passera chez eux, seront contactés individuellement. Nous avons consacré un chapitre entier sur les modalités de convention et d'indemnisation.

Question : Nous saurons comment vous allez procéder quand vous allez venir chez nous ? Il y aura un état des lieux ?

Réponse RTE : Oui il y aura effectivement un état des lieux avant et après les travaux.

Echanges avec la salle - Partie 3 – Avancée des études techniques

Question : Quel est le poids du câble ?

Réponse RTE : Aux alentours de 35 kg le mètre. Les bobines transportées nous permettent de dérouler entre 1500 et 2000 mètres de câble d'un seul tenant. Tous les 1 à 2 km seront installées des chambres de jonction, c'est ce qui permet de raccorder les câbles à l'instar d'un domino en électricité.

Question : Vous disiez qu'il était possible de replanter par-dessus l'ouvrage ? On voit qu'il y a à peu près 30 cm de terre végétale, je ne vois pas comment vous pouvez replanter par-dessus.

Réponse RTE : Cette illustration est une coupe type représentant le remblai classique du sol. Nous utilisons le sol existant pour ensuite le remettre en place en reconstituant les différents horizons pédologiques.

Question : La profondeur de l'ouvrage ne changera pas de toute façon ?

Réponse RTE : Si, nous pouvons adapter la profondeur en fonction de l'utilisation que l'on a en surface.

Question du Maire de la commune de Prignac-et-Marcamps : Est-ce que vous avez l'intention de vous déplacer dans les communes pour expliquer le projet aux riverains ?

Réponse RTE : Il y a 2 cas de figure pour l'accès à l'information sur le projet : lorsque le tracé concerne un terrain privé et lorsque le tracé concerne un riverain à proximité de la liaison, à 10 mètres ou dans la rue.

Lorsque le tracé concerne un terrain privé, alors nous prenons contact avec le propriétaire et/ou l'exploitant du terrain pour présenter le projet. Dans ce cas, il y a des échanges bilatéraux et un conventionnement entre RTE et les riverains sur l'implantation de la liaison et la servitude.

Lorsque le tracé concerne les riverains à proximité de la liaison, c'est à l'occasion de réunions publiques qu'ils peuvent venir s'informer. Nous avons conduit 3 cycles de réunions publiques depuis décembre 2017 et nous reviendrons au printemps prochain avant l'enquête publique.

De plus, avant de démarrer les travaux, il y aura de nouveau des explications et les entreprises mandataires viendront expliquer concrètement les travaux qui seront conduits dans le secteur.

A l'instar des ateliers thématiques relatifs à la station de conversion que nous conduisons sur la commune de Cubnezais, RTE peut tout à fait venir animer un groupe de travail spécifique pour la commune de Prignac-et-Marcamps*.

* Suite à la demande du Maire d'un temps d'échanges sur sa commune, un groupe de travail spécifique au tracé sur la commune de Prignac-et-Marcamps a été planifié. Nous vous invitons à prendre note de la date retenue : **le 10 janvier 2019 à 19h à la mairie de Prignac-et-Marcamps.**

Echanges avec la salle - Partie 4 – Du Fuseau de Moindre Impact au tracé de détail

Question : Avez-vous prévu de buser les fossés ?

Réponse RTE : Les études techniques ne sont pas terminées mais normalement, nous n'avons pas prévu de buser les fossés.

Question : Y a-t-il déjà des réseaux d'eau et d'électricité enterrés sur les bords de route ?

Réponse RTE : Tous les réseaux sont répertoriés et nous en tiendrons compte pour le positionnement de l'ouvrage. De façon générale, nous posons les liaisons en-dessous des réseaux d'eau et d'électricité existants.

Question : Sur le secteur de la Planche vous passez sur le côté de la route ?

Réponse RTE : Oui c'est sur la voirie. Nous nous appuyons autant que possible sur les accotements de la route tout le long de ce secteur.

Question : Au bord du lac, vous avez trois tracés possibles. Ils ont fait un forage sur trois tracés différents à 10 m l'un de l'autre. Est-ce que vous pouvez nous expliquer ?

Réponse RTE : En effet, plusieurs lignes d'études ont été faites pour savoir s'il y avait une zone de carrières dans ce secteur. C'est un secteur de remblais. Techniquement nous pouvons placer notre ouvrage dans ce secteur sous réserve d'avoir un ouvrage renforcé de type poutre ferrailée.

Question : Chemin de Cantegris, vous passeriez par-là ?

Réponse RTE : Initialement nous avons envisagé passer par ce chemin pour être dans l'axe et traverser sans angle la départementale et partir vers la Dordogne. Les études ont montré que sur ce secteur il y a des carrières et le bois est un bois classé (Espace boisé classé au titre du PLU).

Question : Pour ce qui est de la pose de la ligne précisément pourquoi vous n'allez pas jusqu'à la Dordogne sous la route ?

Réponse RTE : Quand on fait un forage dirigé, le forage ne commence pas en bord de Dordogne. Il faut du recul pour pouvoir prendre la pente, il y a une pente de 10 à 12% pour pouvoir descendre sous la Dordogne.

Question : Le tracé bleu correspond au tracé de la liaison mais à quoi correspond le tracé rouge alors ?

Réponse RTE : Le tracé rouge permet d'identifier un impact environnemental très fort, ce sont des fossés où il y a des espèces protégées.

Complément réponse RTE : Dans le fossé, nous avons répertorié plusieurs espèces protégées et menacées. Elles viennent se reproduire là et ce sont des espèces rares.

Question : J'ai vu cette année, des salamandres vertes, il y avait 50 ans que je n'en avais plus vues.

Réponse RTE : D'après votre description, cela pourrait être l'une des espèces que l'on a trouvé dans ces fossés.

Question : J'en reviens aux espèces protégées dans le fossé, c'est la raison pour laquelle à partir du carrefour vous vous écartez complètement ?

Réponse RTE : C'est pour rester dans l'axe du déroulage du forage sous la Dordogne.

Echanges avec la salle - Partie 5 – Le conventionnement et les principes d'indemnisation

Question : Quel fractionnement entre le propriétaire et l'occupant par exemple un fermier.

Réponse RTE : Il y a deux choses, la convention ou l'occupation du terrain est traitée avec le propriétaire. Après il y a une indemnité qui concerne l'exploitant. La convention ne concerne que le propriétaire.

Question : Vous avez dit précédemment qu'il y avait eu des temps de travaux avec des organisations professionnelles de la viticulture, c'était quand la dernière fois ?

Réponse RTE : Il y a eu des présentations de projet, des groupes de travail notamment sur les indemnités. Nous en prévoyons à nouveau en début d'année prochaine. Et puis on va parler aussi de l'étude spécifique hydrogéologie, que l'on avait envisagé.

Question : Quand les travaux sont terminés, qui est-ce qui décide que c'est fini ? Est-ce conjointement entre le propriétaire et vous ?

Réponse RTE : C'est l'état des lieux qui est signé au début et à la fin de l'intervention.

Question : Est-ce que chaque propriétaire concerné recevra un plan avant les travaux du tracé du câble sur ses terrains ?

Réponse RTE : Le plan se trouvera dans la convention et le propriétaire en aura un exemplaire bien sûr.

Question : Si vous trouvez un polluant comment cela se passe ?

Réponse RTE : Nous faisons des prélèvements pour connaître la constitution de la chaussée et déceler notamment la présence d'amiante. Nous travaillons avec des entreprises spécialisées et avons une gestion fine des déchets polluants si nous en trouvons.

Question : La circulation des camions pendant la phase travaux va poser des difficultés pour la circulation des personnes. Je pense notamment à Saint-André-de-Cubzac le matin. Ce serait bien que ce soit un peu calibré au niveau des camions

comme par exemple cela avait été fait pour la ligne à grande vitesse où les camions circulaient à des heures précises.

Réponse RTE : La circulation des camions fait partie des impacts qui sont analysés dans le cadre de l'étude d'impact et pour lequel nous pourrions être amenés à avoir des recommandations.

Question : Quelle est la durée de vie de l'ouvrage ?

Réponse RTE : La durée de vie de ce type de câble est d'environ 60 ans.

LE MOT DE LA FIN

Etienne Serres remercie les participants pour la qualité des questions qui ont été posées tout au long de la soirée. RTE espère avoir pu apporter autant que possible des réponses aux questions des participants. Il rappelle que le public peut continuer à s'informer via le site internet du projet et/ou à poser ses questions à l'adresse dédiée.

Il donne rendez-vous aux participants pour la prochaine réunion publique dans 6 mois et rappelle aux personnes intéressées, qu'un groupe de travail public concernant le tracé à Prignac et Marcamps sera rapidement organisé **(le 10 janvier 2018 à 19h à la mairie de Prignac et Marcamps)**.

RETOUR EN IMAGES SUR LA REUNION PUBLIQUE DE SAINT-LAURENT-D'ARCE






Réunion publique d'information

Projet d'interconnexion électrique golfe de Gascogne

SAINT LAURENT D'ARCE – 5 décembre 2018

1



Accueil

2



Déroulé de la soirée

1. **Rappel du projet et point d'avancement**
Etienne Serres - RTE
2. **Avancée de l'Etude d'Impact**
Dominique Michelland - C3E
3. **Avancée des études techniques**
Yann Delanne - RTE
4. **Du Fuseau de Moindre Impact au tracé de détail**
Etienne Serres / Marc Chambily- RTE
5. **Le conventionnement et les principes d'indemnisation**
Marc Chambily - RTE
6. **Conclusion et mot de la fin, suivi d'un temps convivial**

3

3



01

Rappel du projet et point d'avancement

4



Un projet porté par l'Union européenne, la France et l'Espagne

Le Conseil de l'Union européenne du 25 novembre 2002 a entériné l'objectif pour chaque état membre d'atteindre un niveau d'interconnexion électrique avec ses voisins **d'au moins 10% de leur capacité de production installée en 2020.**



La capacité d'échange entre la France et l'Espagne doit donc atteindre **8000MW** à l'horizon 2020 selon les projections d'ENTSO-E.



5



Les enjeux du projet



Augmenter la capacité d'échange d'électricité et la **solidarité mutuelle**



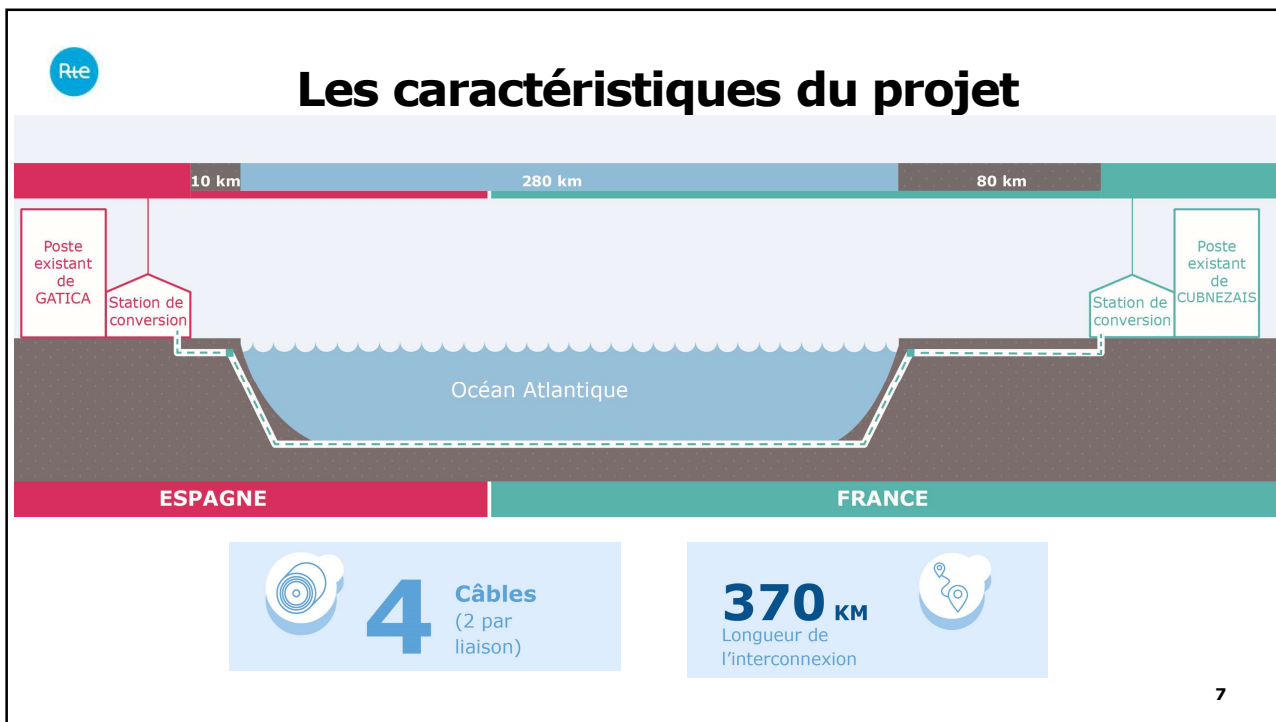
Mieux transporter l'électricité produite à partir des **énergies renouvelables** en Europe et faciliter la **transition énergétique**



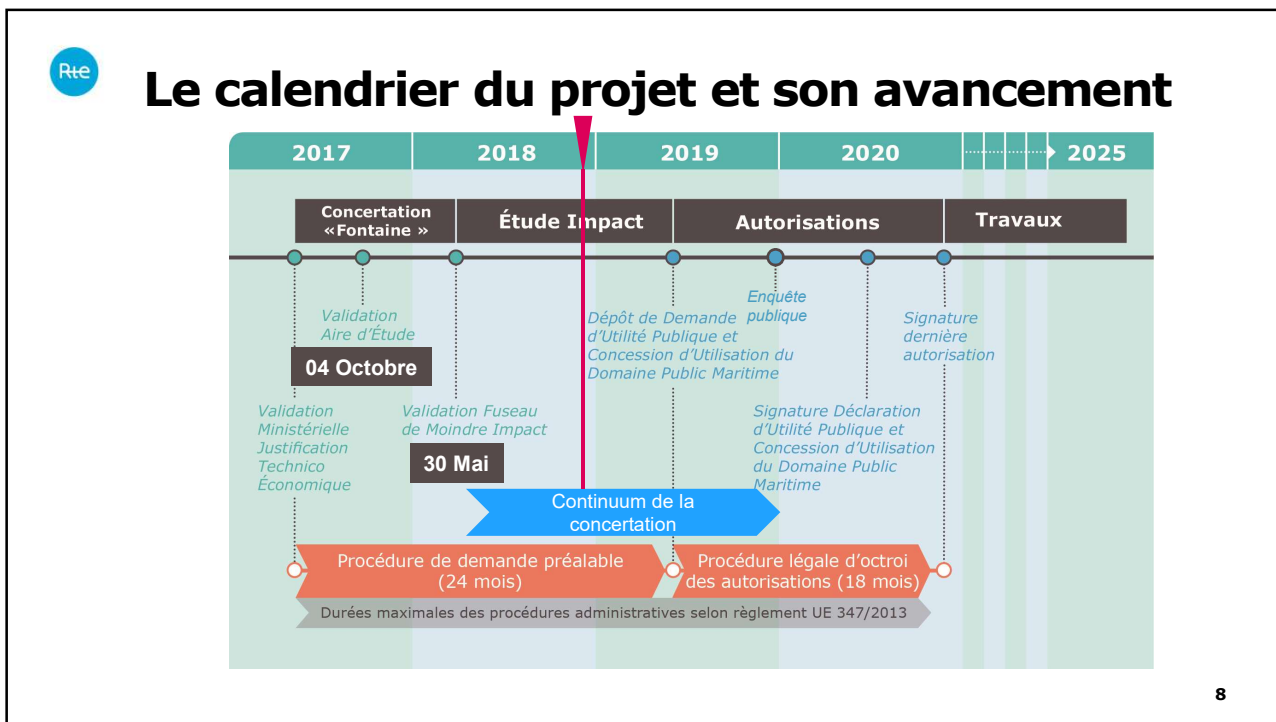
Faire circuler l'électricité au **meilleur prix** pour le consommateur

6

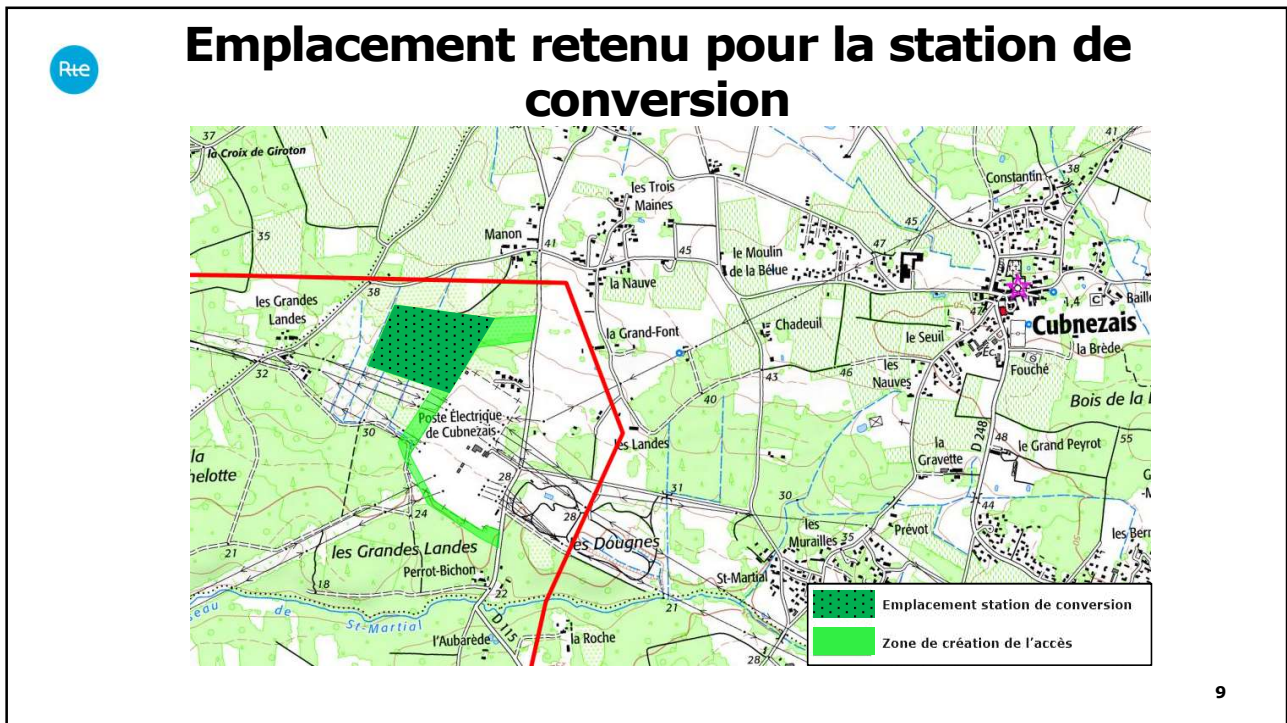
6



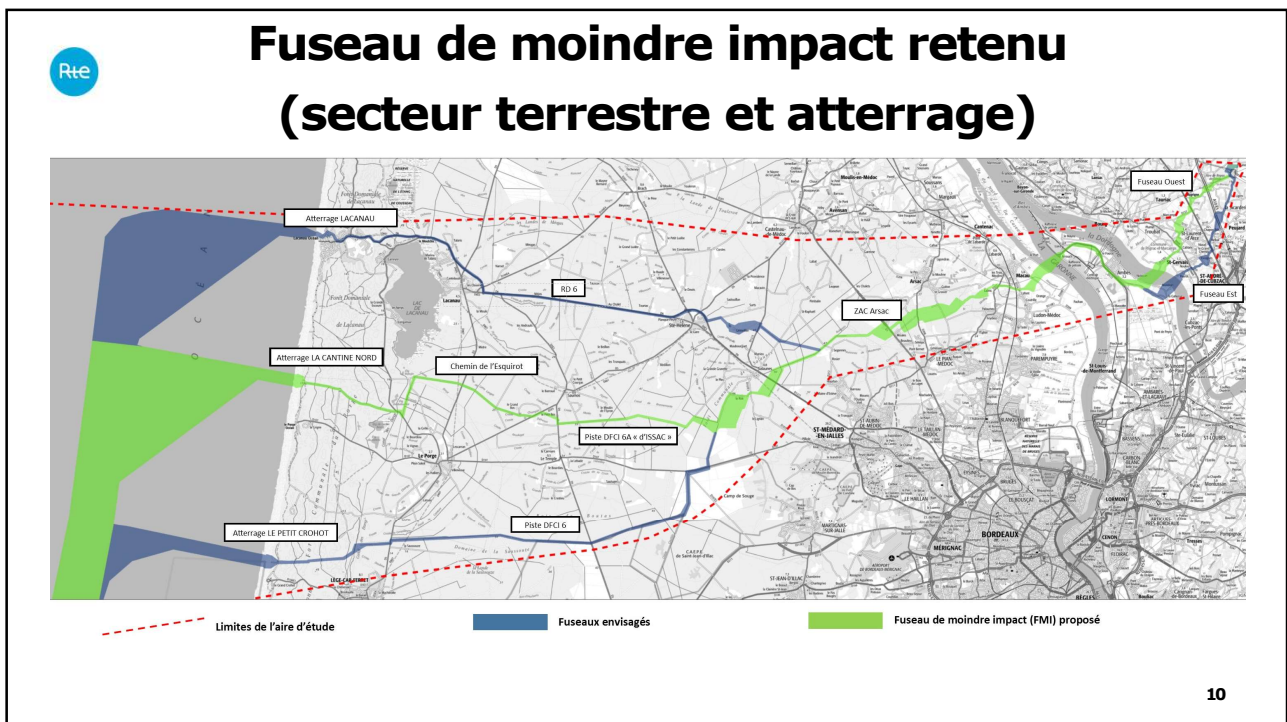
7



8



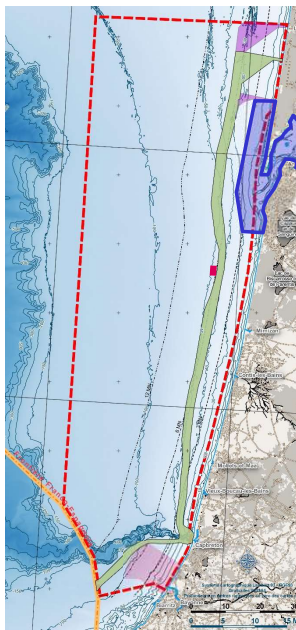
9



10



Fuseau de moindre impact retenu (secteur maritime)



11

11



Le « Continuum » de la concertation sous l'égide de M. Acchiardi (garant CNDP)

LE JOURNAL DU PROJET

LE JEUNE PUBLIC GRÂCE À UN ACCOMPAGNEMENT
DES SCOLAIRES PAR CAP SCIENCES

LE SITE INTERNET DU PROJET

RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION ET DE SUIVI
DU PROJET TOUS LES 6 MOIS (JUIN, DÉCEMBRE)

Cubnezais

Rive droite et Presqu'île d'Ambès

Médoc

Zone maritime

DES GROUPES DE TRAVAIL AUTANT QUE NÉCESSAIRE

Station de conversion à Cubnezais,

DES TEMPS DE TRAVAIL BILATÉRAUX AVEC LES
REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS

Pêche

Viticulture

Sylviculture


CONTRIBUER ET QUESTIONNER

RECUEIL DE CONTRIBUTIONS / QUESTIONS VIA UNE
ADRESSE MAIL DÉDIÉE

golfedegascoigne@inelfe.eu


12

12



Questions-réponses échanges avec la salle

13



Point sur l'avancement de l'étude d'Impact

14



RAPPEL

Etude d'impact

Etude d'impact : une exigence réglementaire

- **Code de l'environnement : articles L.122-1 et suiv.**
- **Objectifs : informer le public et l'autorité décisionnaire et pour cela l'EIE doit :**
 - Décrire et apprécier de manière appropriée, en fonction de chaque cas particulier, les incidences notables directes et indirectes d'un projet sur :
 - La population et la santé humaine ;
 - La biodiversité (habitats naturels, faune et flore) ;
 - Les terres, le sol, l'eau, l'air et le climat
 - Les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage
- En prenant en compte les interactions entre ces facteurs.
- Définir les mesures susceptibles d'éviter, réduire et, le cas échéant compenser les effets non désirables du projet

15

15



RAPPEL

Etude d'impact

L'étude d'impact porte sur un projet global qui doit être défini en suivant la démarche « éviter – réduire – compenser »

La démarche « ERC » se déroule en 3 étapes pour définir le projet général :

- **2 étapes déjà réalisées**
 - L'aire d'étude (validée le 4 octobre 2017)
 - L'emplacement et le fuseau de moindre impact (validé le 5 avril 2018)
- **Etape en cours : choix de l'emplacement de la station de conversion et définition du tracé général (mer et terre) au sein du fuseau de moindre impact**

C'EST CE TRACÉ GÉNÉRAL QUI FERA L'OBJET DE L'ÉTUDE D'IMPACT

16

16



Point d'avancement de l'étude d'impact

Les études écologiques complémentaires sont achevées ou en voie de l'être :

- **Parcours systématique du fuseau : habitats, activités, occupation des sols ...**
- **Inventaire et diagnostic des cours d'eau**
- **Inventaire des zones humides**
- **Cartographie des habitats naturels et de l'occupation des sols**
- **Inventaires écologiques : nombreuses espèces protégées**



Toutes ces études participent à la définition du tracé dans une logique d'évitement des enjeux et de réduction des impacts

17

17



Point d'avancement de l'étude d'impact

Ce tracé fait l'objet de l'étude d'impact qui est en cours :

- **Analyse et cartographie de l'état initial par thématique**
- **Identification et description des impacts du projet sur toutes les composantes de l'environnement : permanent/temporaire, direct/indirect, court terme/long terme**
 - Franchissement des cours d'eau: quels enjeux ? quelles techniques de franchissement ? Quels impacts ?
 - Habitat proche du tracé : durée du chantier ? Distance ? Impacts (bruit, poussières, accès...) ?
 - Zones humides : occupation des sols ? Accès ? Impacts ?
- **Recherche de mesures pour réduire les impacts qui n'ont pu être évités, par exemple :**
 - Cours d'eau : travaux en période d'assec, mise en place de batardeau ...
 - Habitat : accès provisoire, arrosage des pistes...
 - Zones humides : plaques de répartition de charge, tri des terres ...

18

18



Point d'avancement de l'étude d'impact

Rédaction de l'étude d'impact :

- conformément aux exigences réglementaires
- traitera du projet dans sa globalité : station de conversion – tracé terrestre – tracé marin, travaux et exploitation, démantèlement
- avec le souci de la lecture et de la compréhension par le plus grand nombre
- résumé non-technique de l'étude d'impact

L'étude d'impact fera l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale et sera soumise à enquête publique

19

19



**Questions-réponses
échanges avec la salle**

20



Point sur l'avancement des études techniques

21



Point d'avancement des études techniques

1. Levés topographiques et recensement des réseaux tiers



22

22



Point d'avancement des études techniques



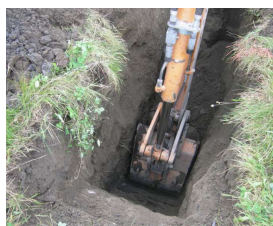
23

23



Point d'avancement des études techniques

2. Etudes Géotechniques



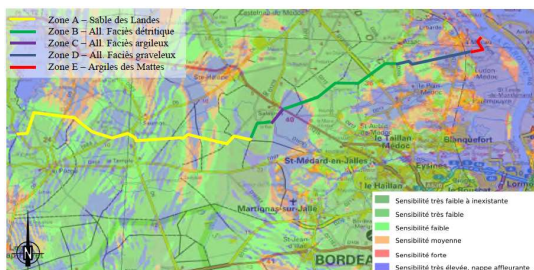
24

24

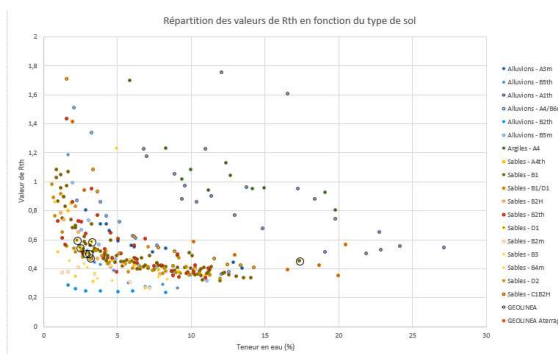


Point d'avancement des études techniques

2. Etudes Géotechniques – remontée nappe et étude résistivité thermique

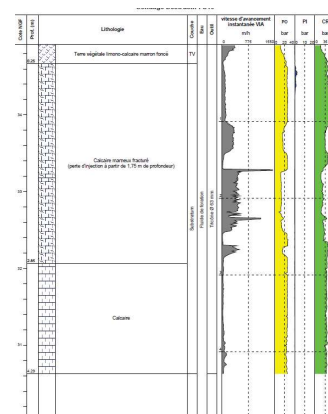
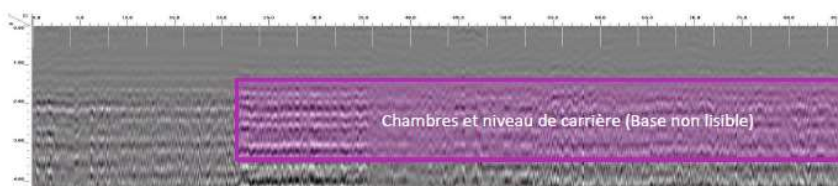


Extrait de la cartographie du risque de remontée sur le tracé étudié – Sans échelle
Source : Géorisques.gov



Point d'avancement des études techniques

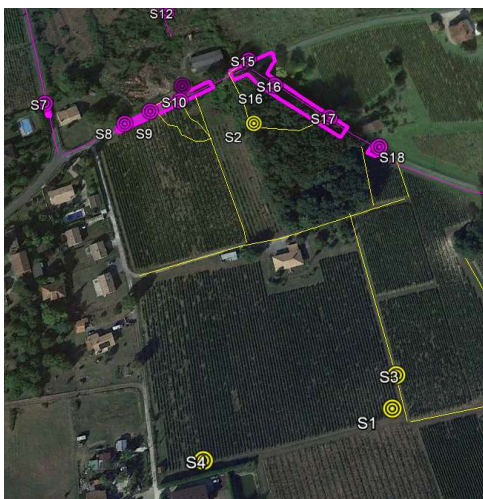
3. Etudes Géo-radar et sondages – localisation carrières





Point d'avancement des études techniques

3. Etudes Géo-radar et sondages – localisation carrières



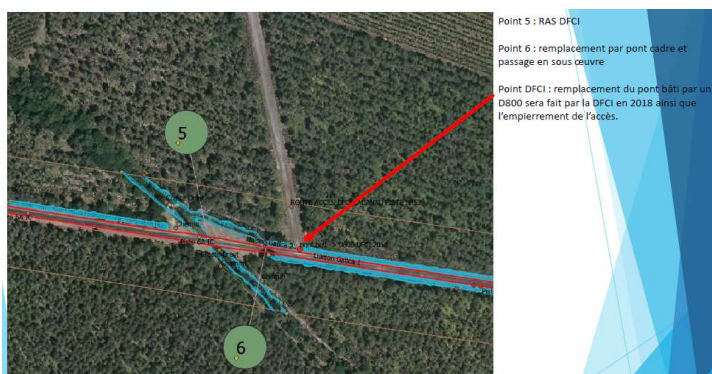
27

27



Point d'avancement des études techniques

4. Discussions avec DFCI pour l'implantation sur les pistes DFCI



Point 5 : RAS DFCI
 Point 6 : remplacement par pont cadre et passage en sous œuvre
 Point DFCI : remplacement du pont bâti par un D800 sera fait par la DFCI en 2018 ainsi que l'empierrement de l'accès.

5	LACANAU	PONT ruisseau Le Graste	7.20 x 2.00		ouvrage maçonné, présence de palanques, profondeur indéterminée	Piste 6A'K, Route de Fesquet	Planche 1	Passage en sous-œuvre
6	LACANAU	ouvrage maçonné	2.05 x 0.70		charge trop faible	Piste 6A'K, Route de Fesquet	Planche 1	Réalisation d'un ouvrage préfabriqué en B.A.

28

28



Etudes Techniques à venir

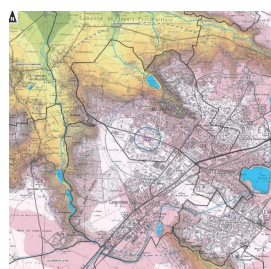
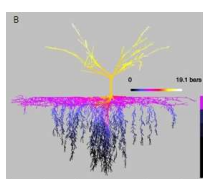
➤ Etudes géotechniques :

Réalisation de sondages profonds avec carottage et essais laboratoire pour les passages particuliers

➤ Etudes Hydrogéologique :

Etudes hydriques vignes /ouvrage (préconisation technique pour la réalisation de l'ouvrage)

Etudes hydrogéologiques de la zone (identification des zones de captage Eaux / préconisation pour la réalisat



29

29



**Questions-réponses
échanges avec la salle**

30



Du Fuseau de Moindre Impact au tracé des liaisons souterraines

31

Rte
RAPPEL

La liaison souterraine

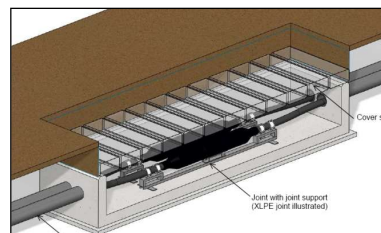
Le câble souterrain



1. Conducteur (en cuivre ou en aluminium)
2. Enveloppe isolante
3. Ecran métallique
4. Gaine de protection extérieure

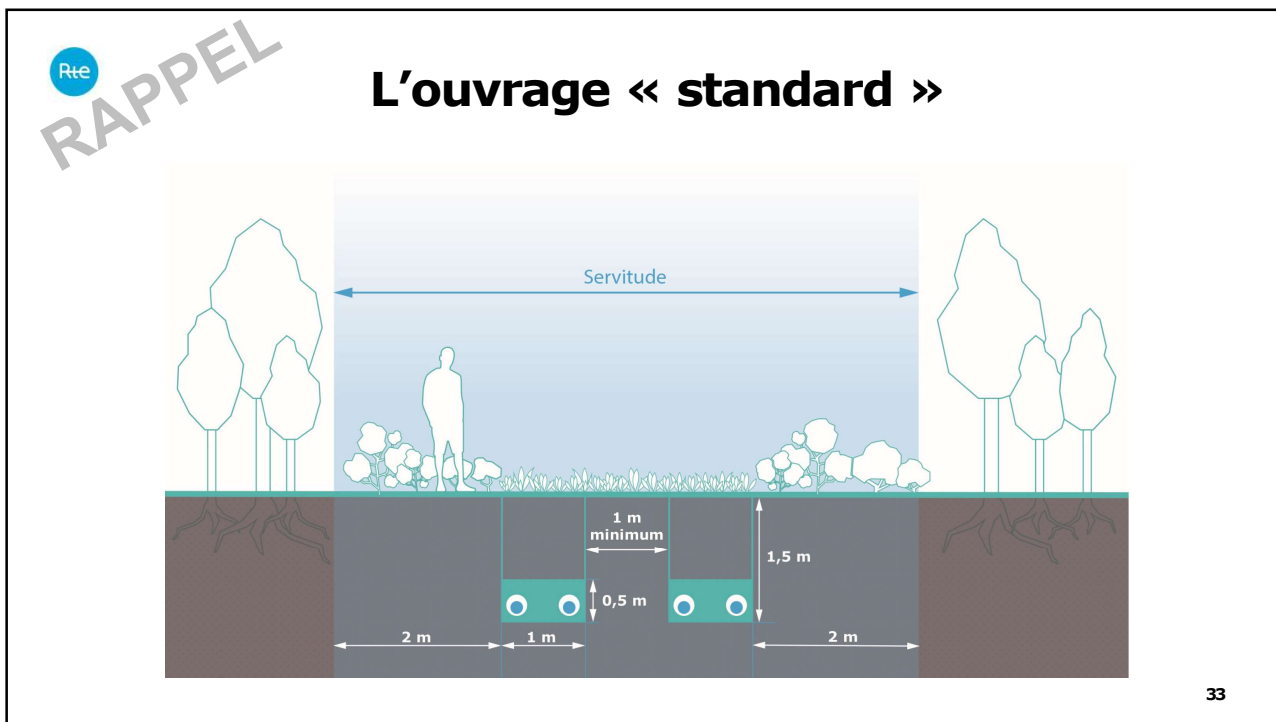
Les chambres de jonction

- Installation de chambres de jonction pour chaque paire de câbles (tous les 1 à 2 kilomètres environ)
- Dimensions de l'ordre de 12 m de longueur, 2,5 m de largeur et 2 m de profondeur
- Invisible après travaux

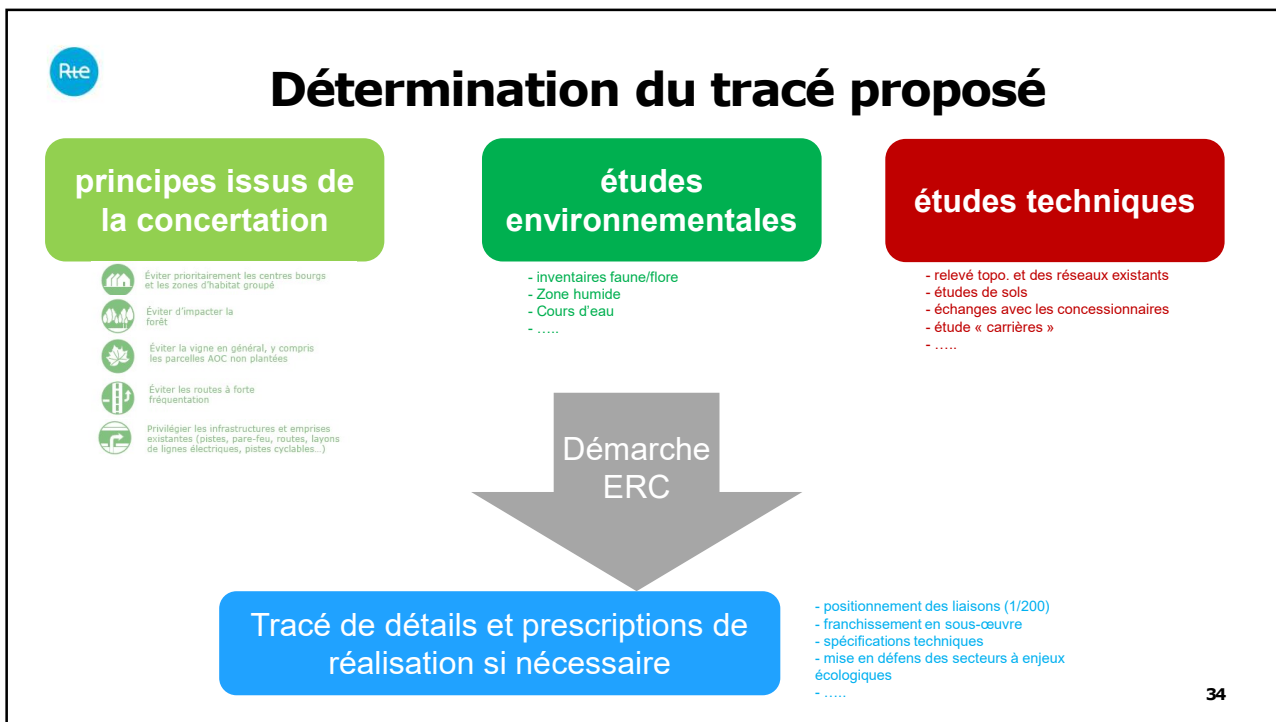


32

32



33



34



Présentation du tracé envisagé à ce jour

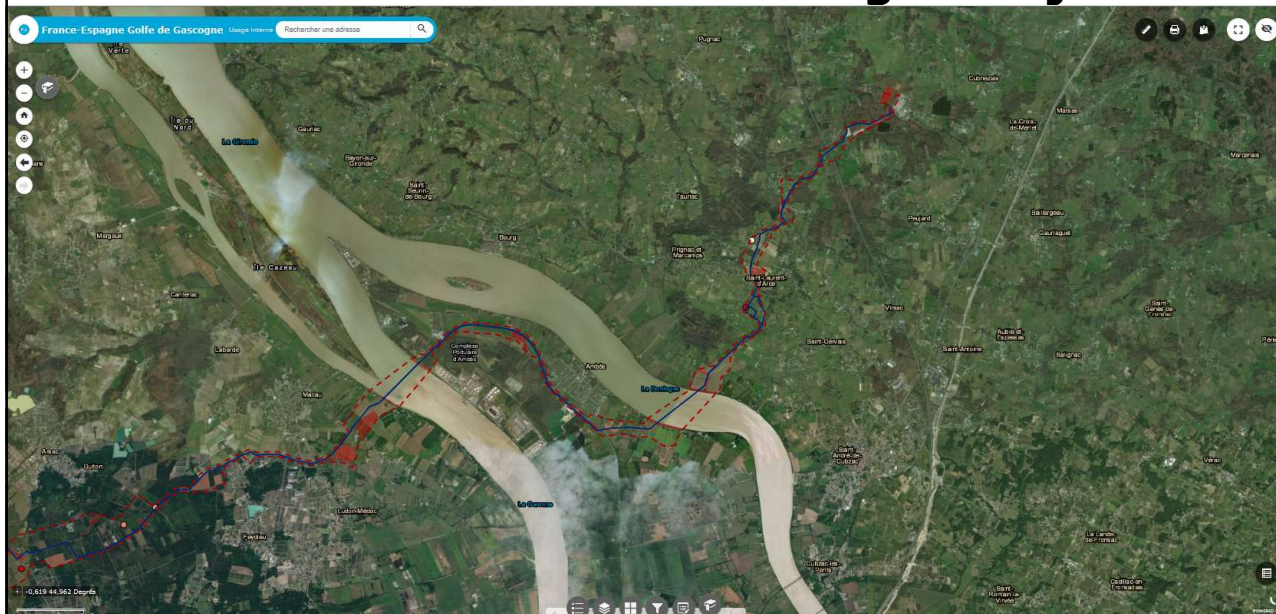


ArcGIS Web

35



Présentation du tracé envisagé à ce jour



36



37



38



39



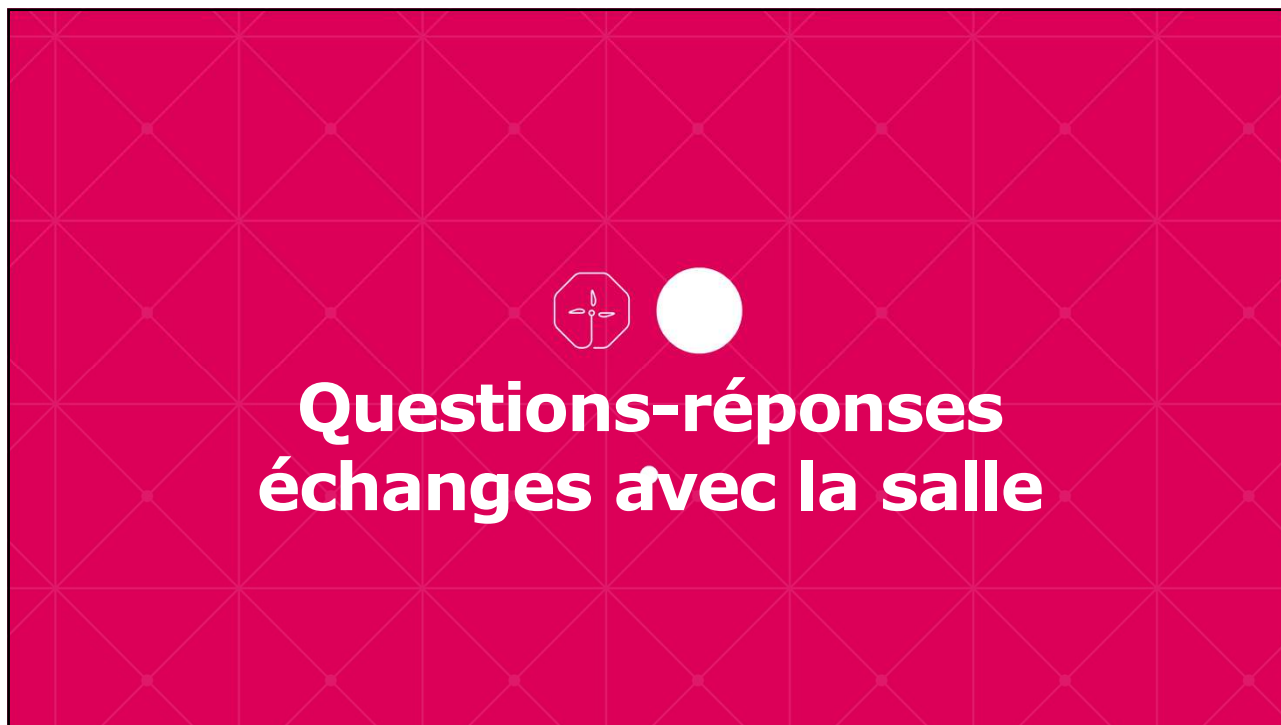
40



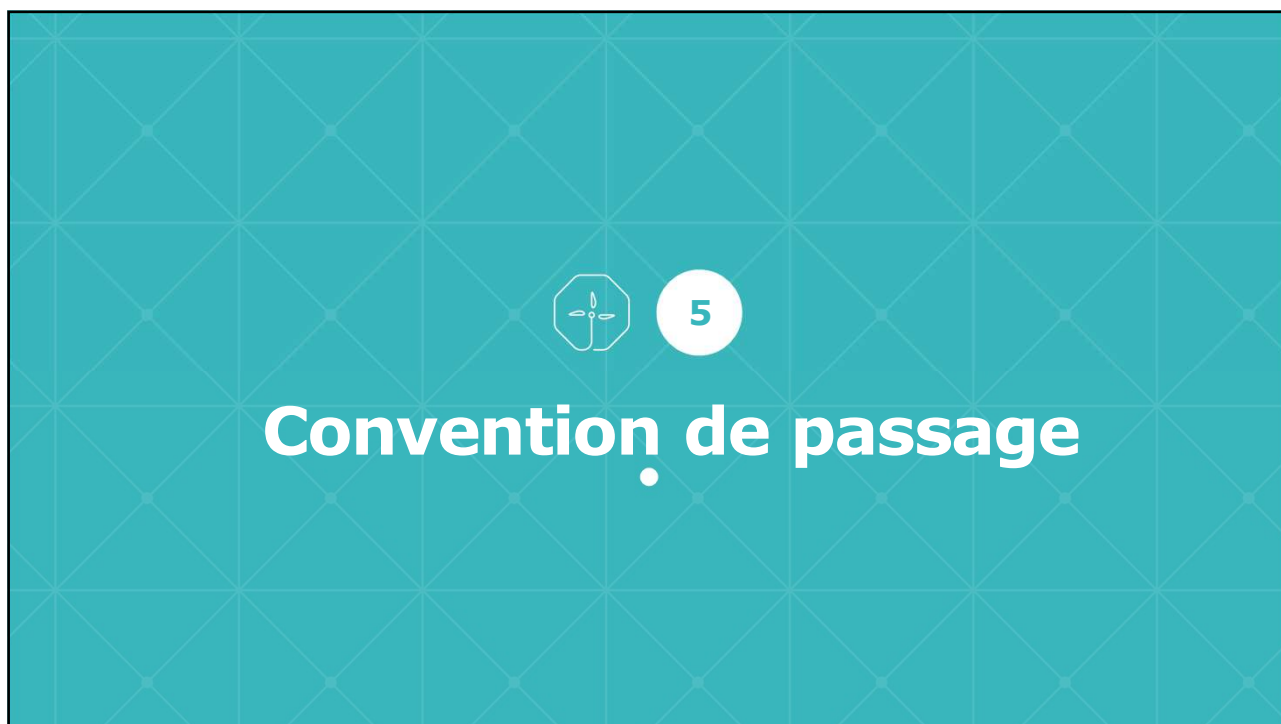
41



42



43



44



Régime d'occupation

- **Domaine public** : occupant de droit
- **Domaine public concédé (ex: SNCF, Autoroute ...)**: conventionnement spécifique
- **Domaine privé (particulier ou collectivité)**:
 - à l'amiable par voie conventionnelle,
 - par arrêté préfectoral pris à l'issue d'une procédure particulière : la mise en servitudes.

45

45



La convention amiable (terrain privé)

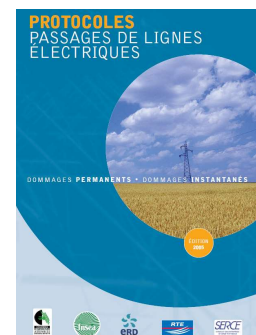
➤ Une convention

C'est un contrat qui vise à établir une servitude sur un terrain, dans lequel les signataires s'obligent, les uns envers les autres, à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose.

➤ Conventions proposées pour les liaisons souterraines:

- Établies sur la base d'un modèle national à adapter selon la nature des terrains et des ouvrages

- Des conventions « types » validées avec la profession agricole (protocole agricole national) et sylvicole (charte régionale)



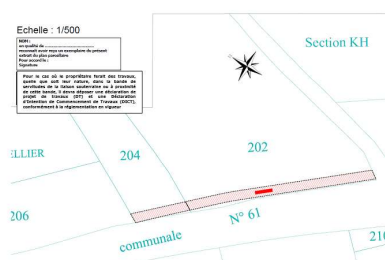
46

46



Contenu de convention

- Désignation des parties (signataires) et des parcelles concernées
- Description du ou des ouvrages
- Droits et obligations de chacune des parties
- Indemnisation
- Enregistrement notarié
- En annexe, un plan parcellaire avec la représentation graphique de l'emprise de la servitude



47

47



Indemnisation

➤ Il existe deux types d'indemnisation:

- Une relative à la convention en raison de la présence des ouvrages
 - ⇒ due au propriétaire
- Une relative à l'exécution des travaux d'étude, de construction, d'entretien des ouvrages électriques
 - ⇒ versée à l'exploitant

48

48



Indemnisation

➤ Indemnités au titre de la convention amiable (« dommages permanents »):

- Déterminées en fonction de la nature des terrains traversés, de leur valeur vénale et de la nature de la contrainte
- RTE s'appuie autant que possible sur des méthodes de calculs et des barèmes discutés et actualisés:
 - avec les représentants professionnels (exemple: protocole agricole, barème sylviculture Sud Ouest)
 - Pour les cas particuliers en s'appuyant sur des expertises particulières

49

49



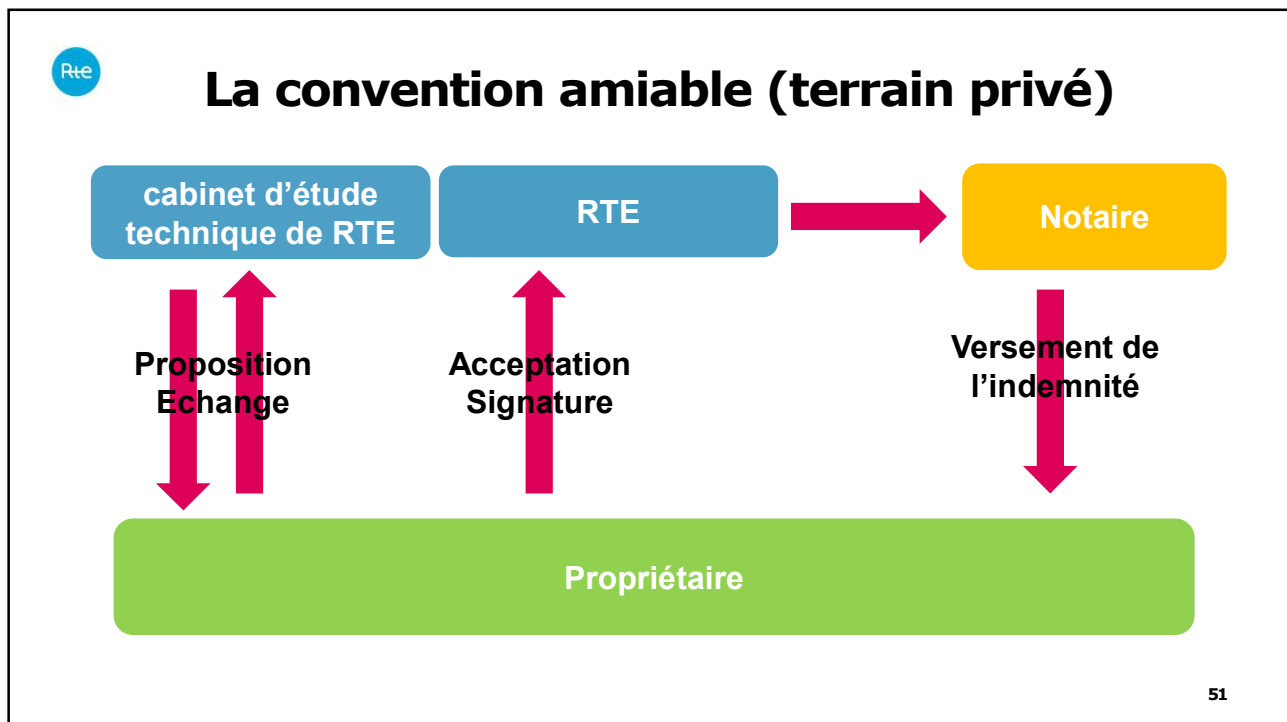
Indemnisation

➤ Montant des indemnités liées aux travaux (« dommages instantanés »):

- Concerne l'indemnisation du préjudice subi pour la réalisation des ouvrages
 - perte de récolte
 - remise en état
 -
- Sur la base d'un état des lieux avant et après travaux
- RTE s'appuie sur des barèmes discutés et actualisés:
 - protocole et barèmes pour l'agriculture et la sylviculture
 - cas particulier pouvant en s'appuyant sur des expertises particulières

50

50



51

Rte

L'institution d'une servitude légale

➤ **Dans quel cas :**

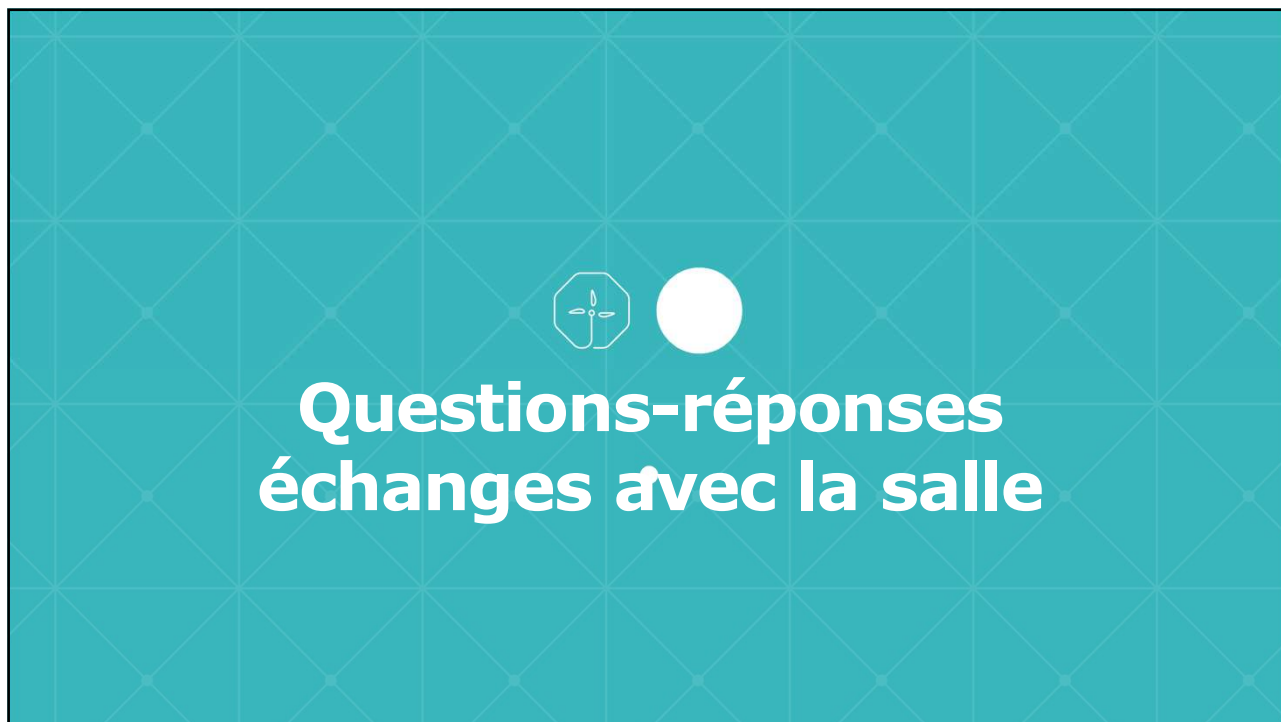
- le propriétaire ne peut pas signer la convention (inconnu, injoignable, succession ...)
- le propriétaire a refusé de signer la convention amiable

➤ **Procédure :**

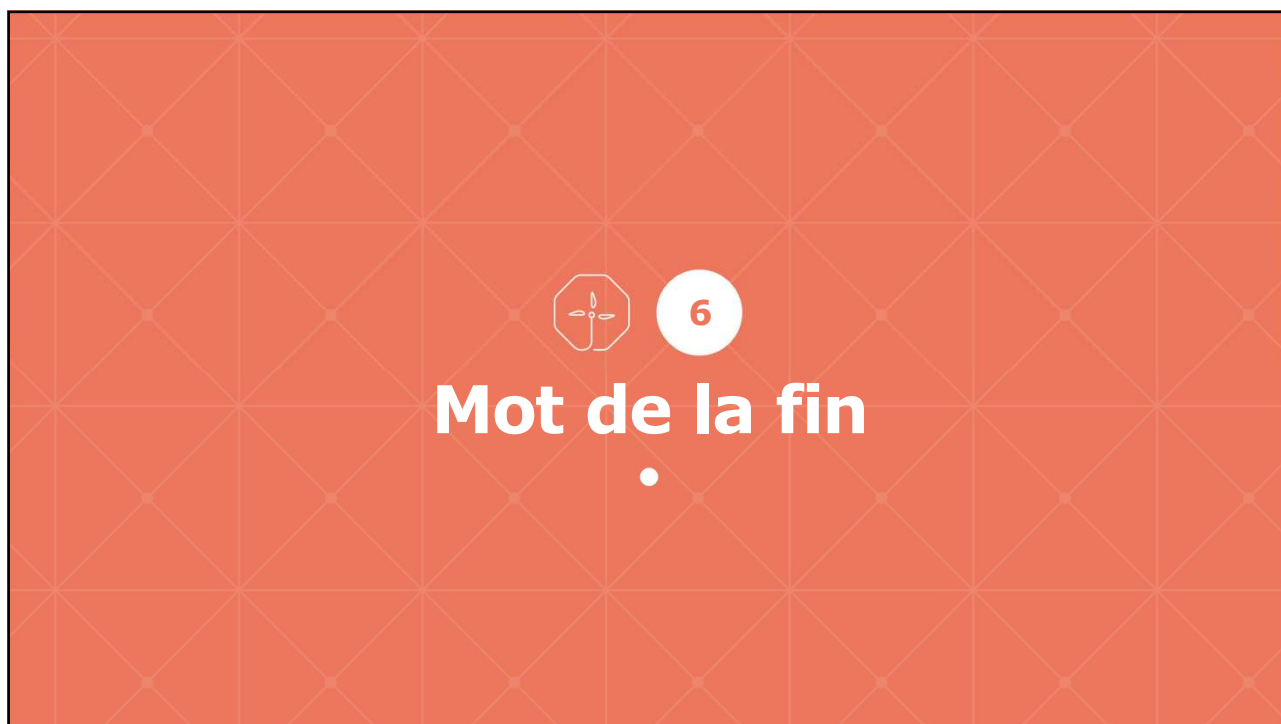
- RTE sollicite une déclaration d'utilité publique (affirmer le caractère d'intérêt général du projet)
- Notification officielle du projet au propriétaire (DUP et proposition de convention)
- Enquête publique spécifique à la demande de mise en servitude
- Avis du commissaire enquêteur
- Arrêté préfectoral de mise en servitude
- Notification au propriétaire les informant que l'indemnité est à leur disposition

52

52



53



54